

Tarif journalier

* Suite à l'arrêté du Conseil Départemental du 24 avril 2017

<i>Prestations</i>	<i>Prix journalier</i>	<i>Pour 30 jours</i>
Hébergement "Permanent"	58.13 €	
* Talon modérateur pour tous les résidents (surcoût dépendance)	5.62 €	
Total d'une pension "Permanent" à la Résidence	63.75 €	1 912.50 €
Hébergement "Temporaire"	63.95 €	
Talon modérateur pour tous les résidents (surcoût dépendance)	5.62 €	
Total d'une pension "Temporaire" à la Résidence	69.57 €	2 087.10 €
Caution Séjour permanent = 1 743.90 € et séjour temporaire (> à 2 mois) = 1 918.50 €		

Accueil de jour

<i>Prestations</i>	<i>Prix unitaire</i>
Journée & déjeuner "accueil de jour"	29.50 €
1/2 journée "accueil de jour" (avec déjeuner)	22.50 €
Transport Aller/Retour (La Chapelle/Erdre)	2.50 €
Transport Aller/Retour avec fauteuil roulant (sur La Chapelle-S/E)	3.00 €